

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Étape 1 (20%) 20 novembre 2023	Étape 2 (20%) 28 février 2024	Étape 3 (60%) 28 juin 2024
Compétences à la maternelle			
Accroître son développement physique et moteur	X	X	X
Construire sa conscience de soi	X	X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X	X	X
Communiquer à l'oral et à l'écrit	X	X	X
Découvrir le monde qui l'entoure	X	X	X

À l'éducation préscolaire, les enseignant·e·s porteront attention aux attitudes, comportements, démarches, stratégies et réalisations de chaque enfant.

C'est par l'observation et le recours à des interventions adaptées à chaque enfant que les enseignant·e·s soutiendront l'évolution de celui-ci dans les domaines psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif.

À la première étape, un portrait de l'évolution de votre enfant sera dressé au regard du développement de chacune des compétences du programme.

À la deuxième étape, un jugement sera porté au niveau du développement atteint par l'enfant pour chacune de ces mêmes compétences.

Finalement, à la troisième étape, un jugement sera porté, afin d'émettre un bilan au niveau du développement de l'ensemble des compétences.

Pour 2023-2024, il y aura une seule communication écrite:

Une première communication écrite sera envoyée aux parents le 13 octobre 2023.

Précision

Si des changements importants surviennent en cours d'année en matière d'évaluation, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information, n'hésitez pas à consulter l'enseignant·e de votre enfant.